

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Note de Synthèse

Séance du 22 décembre 2023 à 15h

Boulevard Fulgence Masson, 5 – 7000 Mons (salle 1)

La présente note de synthèse est établie conformément à l'article. L1523-13. §1er du CDLD qui précise que [...] Les convocations pour toute assemblée générale contiennent l'ordre du jour ainsi qu'une note de synthèse et une proposition de décision pour chacun des points à l'ordre du jour, l'ensemble étant accompagné des documents y afférents. [...]

Les points suivants sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire :

| | |
|-------------|--|
| AG20 | Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2023 Commentaires : Le projet de procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 29 juin 2023 figure en <u>annexe AG02A1</u> Proposition de décision : Il est proposé à l'Assemblée Générale d'approuver le procès-verbal de la séance du 29 juin 2023 |
| AG21 | Approbation du plan stratégique 2024-2025 de l'intercommunale Commentaires : Le plan stratégique doit être présenté lors de l'Assemblée Générale de fin d'année suivant l'année des élections communales ainsi qu'à l'Assemblée Générale de fin d'année suivant l'année de mi législature. |

Notre Intercommunale se trouve dans la situation particulière où, ayant été constituée le 14 avril 2023, et ayant pratiquement commencé à fonctionner le 1er juillet 2023 consécutivement à la création des Centres Hospitaliers Universitaires HELORA, nous ne pouvons proposer qu'une version limitée dans le temps qui portera sur les années 2024 et 2025.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration du 17 novembre 2023 a arrêté le projet de Plan Stratégique et le soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Le projet de plan stratégique figure en annexe AG02A2

Proposition de décision : Il est proposé à l'Assemblée générale ordinaire d'approuver le plan stratégique 2024-2025 de l'intercommunale.

AG22

Approbation du budget de fonctionnement 2024

Commentaires : Ce premier budget de fonctionnement de l'intercommunale a été arrêté par le Conseil d'Administration du 17 novembre 2023 sous réserve de rectifications nécessaires à l'issue de l'approbation des budgets de l'intercommunale Gabrielle Passelecq et de l'ASBL CHU HELORA par les conseils d'administration respectifs de ces entités.

Il figure dans les annexes du plan stratégique soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale au point AG21 de l'ordre du jour (annexe AG02A2)

Il est rappelé que les Villes et Communes associées ne sont pas impactées par ce budget car le risque financier de l'intercommunale est intégralement supporté par l'intercommunale Gabrielle Passelecq et l'ASBL CHU HELORA (selon les statuts de l'intercommunale et la Convention d'Association hospitalière signée le 29 juin 2023 et liant ces 2 structures).

Proposition de décision : Il est proposé à l'Assemblée générale ordinaire d'approuver le budget de fonctionnement 2024 de l'intercommunale

AG23**Désignation de la SRL « DGST & PARTNERS –
REVISEURS D'ENTREPRISES » en qualité de réviseur avec
mandat de contrôle des comptes de l'intercommunale
pour les exercices comptables 2023, 2024 et 2025**

Commentaires : Le Conseil d'Administration du 17 novembre 2023 a approuvé :

- Les conclusions du rapport d'examen des offres relatif au marché public de services portant sur la désignation d'un réviseur d'entreprise en qualité de commissaire pour les exercices comptables 2023-2024 et 2025 rédigé par l'intercommunale LOGIPOLE et de considérer celui-ci comme partie intégrante de la délibération ;
- D'attribuer le marché « marche public conjoint portant sur la désignation d'un réviseur d'entreprise en qualité de commissaire pour les exercices comptables 2023-2024-2025 » à l'entreprise SRL « DGST & PARTNERS – réviseurs d'entreprises» Avenue E. Van Becelaere/Bte 71 à 1170 Watermael-Boitsfort,
- de soumettre le dossier à la tutelle en application des articles L3122-3 à 6 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation – Direction Patrimoine et Marchés publics des Pouvoirs locaux.

Proposition de décision : La compétence de nommer le réviseur d'entreprises incombant à l'assemblée générale, il lui est proposé de désigner la société SRL « DGST & PARTNERS – réviseurs d'entreprises » en qualité de réviseur de l'intercommunale pour les exercices comptables 2023, 2024 et 2025

AG24**Approbation de la rémunération des Administrateurs, du
Président et de la Vice-Présidente**

Commentaires :

Lors de sa séance du 21 septembre 2023, le Conseil d'Administration de l'intercommunale a pris acte des recommandations émises par le Comité de Rémunération lors de sa séance du 15 septembre 2023, lesquelles sont résumées ci-après.

Les rémunérations proposées, avec effet rétroactif au 12/04/2023, sont :

- Au Président de l'Intercommunale, une rémunération annuelle brute indexée de 28.565,31€ ;
- Au Vice-Président, des jetons de présence du même montant que ceux octroyés à tous les administrateurs ;
- Aux membres du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit, un jeton de présence de 125 € (indice de base 138,01 du 1er janvier 1990), soit 249,99 € à l'indice actuel ;

La justification de ces rémunérations est en annexe AG02A3

Proposition de décision : Il est proposé à l'Assemblée Générale d'approuver la rémunération des Administrateurs, du Président et de la Vice-Présidente tels que proposés par le Comité de Rémunération en sa séance du 15 septembre 2023.